RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ville d'Orgeval

YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021

***

L'an deux mille vingt et un, le 29 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la Présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

Etaient présents :

M. Charnallet, maire,

M. Dupon, Mme Léonard, M. Jutteau, Mme Grenier, M. Béquart, Mme Kolodkine, M. Bardot, Mme Bresset, adjoints au maire,

M. Gagnière-Moreux, Mme Cochard, Mme Jutteau, M. Picard, M. Breuzin, Mme Deloizy, Mme Chevrie, M. Stenger, Mme Gherbi, M. Simon, Mme Le Ruyet, Mme Allard, Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, M. Cornille, M. Dupart et Mme Beschi, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Béchaud à Mme Bresset
Mme Bion à M. Cornille
M. Lesieur à M. Dupart

Etait absent (e) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de conseillers municipaux présents : 26

Nombre de conseillers votants : 29

Secrétaire de séance : M. Pierre Gagnière-Moreux

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage : le 19 novembre 2021

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE d'approuver à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ADOPTER le procès-verbal du 30 septembre 2021.

Délibération **n°2021-56**
OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des informations suivantes :

DATE	OBJET	NUMERO	MONTANT
28/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc de la Brunetterie – Food truck IDA'S GRILL – samedi 4 septembre	2021-75	20, 50 € / jour
30/08/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement – 389 rue du Maréchal Foch – du 01/09/2021 au 31/12/2021	2021-76	600 € / mois
08/09/2021	Mission de vérification annuelle des installations et équipements techniques de la commune –BUREAU VERITAS	2021-77	5 239, 50 € HT
08/09/2021	Demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif « Aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie – départemental voirie 2020 – 2022 »	2021-78	210 000 €
27/09/2021	Mission de concertation relative à la vision d'avenir de la commune et particulièrement s'agissant de son aménagement et des projets urbains - SOCIETE PALABREO	2021-79	25 350 € HT + 3 700 € HT (tarif d'une prestation optionnelle)
9/09/2021	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif « zéro phyto :	2021-80	50 % de 23 075 € (tarif de la désherbeuse à eau)

	mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires »		
10/09/2021	Croisière sur LE DOURO – Contrat de vente avec CROISI EUROPE	2021-81	50 999 € TTC
13/09/2021	Convention de raccordement du bâtiment communal « Salles multifonctions » sis 151 rue des Cormiers, au réseau public de distribution d'électricité avec installation de consommation de puissance supérieure à 36 KVA – SOCIETE ENEDIS	2021-82	22 479, 60 € TTC
14/09/2021	Contrat de support global de la solution de virtualisation – SOCIETE LIFTIO	2021-83	6 480 € TTC
14/09/2021	Convention pour l'exploitation d'un distributeur automatique de boissons – SOCIETE COFICUP	2021-84	
20/09/2021	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la fête de la Saint-Jean – LA CROIX ROUGE FRANCAISE	2021-85	530 € TTC
24/09/2021	Défense des intérêts de la commune – audience du 26 octobre 2021 / SOCIETE DS AVOCATS	2021-86	
27/09/2021	Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie – Mme ELIA MOLINARO	2021-87	5 900 € HT
30/09/2021	Convention d'occupation précaire – Parcelle AN 146	2021-88	Gratuit

26/10/2021	Convention d'occupation précaire – Parcelle AN 3	2021-89	139, 50 € / an
05/10/2021	Virement de crédits de chapitre à chapitre	2021-90	
13/10/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement – 389 rue du Maréchal Foch	2021-91	750 € / mois
15/10/2021	Convention d'occupation précaire – Parcelles agricoles D187 et D188	2021-92	19, 59 € / an
25/10/2021	Convention d'occupation précaire - Parcelle agricole AN 134	2021-93	46,50 € / an
26/10/2021	Convention d'occupation précaire – Parcelles agricoles C 688 et C 689	2021-94	516, 65 € / an
28/10/2021	Convention de partenariat avec l'Association PIMMS YVELINES	2021-95	
28/07/2021	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parc de la Brunetterie – food truck IDA'S GRILL – samedi 4 septembre	2021-75	20, 50 € / jour
30/08/2021	Convention d'occupation précaire d'un logement – 389 rue du Maréchal Foch – du 01/09/2021 au 31/12/2021	2021-76	600 € / mois
08/09/2021	Mission de vérification annuelle des installations et équipements techniques de la commune –BUREAU VERITAS	2021-77	5 239, 50 € HT
08/09/2021	Demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif « Aide aux communes et aux structures intercommunales en matière de voirie – départemental voirie 2020 – 2022 »	2021-78	210 000 €

27/09/2021	Mission de concertation relative à la vision d'avenir de la commune et particulièrement s'agissant de son aménagement et des projets urbains - SOCIETE PALABREO	2021-79	25 350 € HT + 3 700 € HT (tarif d'une prestation optionnelle)
9/09/2021	Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre du dispositif « zéro phyto : mesures alternatives à l'usage des produits phytosanitaires »	2021-80	50 % de 23 075 € (tarif de la désherbeuse à eau)
10/09/2021	Croisière sur LE DOURO – Contrat de vente avec CROISI EUROPE	2021-81	50 999 € TTC
13/09/2021	Convention de raccordement du bâtiment communal « Salles multifonctions » sis 151 rue des Cormiers, au réseau public de distribution d'électricité avec installation de consommation de puissance supérieure à 36 KVA – SOCIETE ENEDIS	2021-82	22 479, 60 € TTC
14/09/2021	Contrat de support global de la solution de virtualisation – SOCIETE LIFTIO	2021-83	6 480 € TTC
14/09/2021	Convention pour l'exploitation d'un distributeur automatique de boissons – SOCIETE COFICUP	2021-84	
20/09/2021	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la fête de la Saint-Jean – LA CROIX ROUGE FRANCAISE	2021-85	530 € TTC
24/09/2021	Défense des intérêts de la commune – audience du 26	2021-86	

	octobre 2021 / SOCIETE DS AVOCATS		
27/09/2021	Mission d'assistance à Maitrise d'ouvrage pour le remplacement des menuiseries extérieures de la Mairie – Mme ELIA MOLINARO	2021-87	5 900 € HT
30/09/2021	Convention d'occupation précaire – Parcelle AN 146	2021-88	Gratuit

Délibération **n°2021-57**
OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE D'ORGEVAL ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la commune d'Orgeval et l'Etat relative à la vidéoprotection, telle qu'annexée.

D'AUTORISER M. le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

Délibération **n°2021-58**
OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour et 7 voix en abstention (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

D'AUTORISER la modification du tableau des effectifs comme suit :

Direction Scolaire / jeunesse / sport :

- Création du poste permanent d'animateur principal de 1ère classe à temps complet.

- Modification des 2 postes d'adjoint d'animation de 50% et de 19% en poste d'adjoint d'animation de 100%.

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de l'année en cours.

Délibération **n°2021-59**
OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AVOCAT DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un avocat émanant du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG).

Délibération **n°2021-60**
OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'APPROUVER que les horaires d'ouverture au public correspondent aux horaires du personnel.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

Les mercredis et samedis de 8 h 30 à 13 h.

Cette disposition entre en vigueur à compter du 1er janvier 2022.

DE MODIFIER le règlement intérieur en ce sens.

Délibération **n°2021-61**
OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 DES EPCI ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX-COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise (CUGPS&O).

Délibération **n°2021-62**
OBJET : LANCEMENT D'UNE CONCESSION DE SERVICES RELATIVE AU MOBILIER URBAIN

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 22 voix pour et 7 voix contre (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, Mme Beschi, M. Lesieur et Mme Bion),

D'APPROUVER le principe d'une concession de services relative à la mise à disposition, l'installation, la pose, l'entretien / maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains

d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire pour une durée d'environ 18 ans,

D'APPROUVER les caractéristiques des prestations à réaliser, telles que décrites dans la présente délibération,

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à lancer la procédure de consultation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

Délibération **n°2021-63**
OBJET : CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF – FETES MUNICIPALES

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE PROCEDER, à la création du comité consultatif pour l'organisation des fêtes municipales

Membres de chaque comité consultatif	*Composition*
Elus	*Le maire ou son représentant désigné +* *4 élus de l'équipe majoritaire* *1 élu de l'équipe minoritaire (M. Philippe Cornille est proposé)*
Associations / Société civile	*5 membres au plus*

DIT que les membres seront nommément désignés par arrêté du maire.

DIT que ce comité se réunira en moyenne, une fois par semestre minimum.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

DIT que, sur certains sujets spécifiques, le maire se réserve la possibilité d'associer une ou plusieurs personnes, différentes des membres de la commission, particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet

DIT que le rôle des comités est consultatif. Les avis émis par les comités ne sauraient en aucun cas lier le Conseil Municipal.

Délibération **n°2021-64**
OBJET : TARIFS DROITS DE PLACE ET AUTORISATION DE VOIRIE AU 1ER JANVIER 2022

M. le Maire, Mme Beschi et Mme Allard ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE FIXER les tarifs communaux des occupations de domaine public selon le tableau joint à la présente délibération.

DE LES APPLIQUER au 1er janvier 2022.

Délibération **n°2021-65**
OBJET : AVANCE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PÜBLICS LOCAUX

Mme Camille Allard ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER une avance de subvention au titre de l'année 2022 aux associations et établissement publics suivants :

ACPG-CATM	475,00
ADEB	250,00
APSO	175,00
Arts et loisirs	10 000,00
Association sportive collège Derain	225,00
Atelier de sculpture	250,00
Cercle d'escrime	2 000,00
Club de l'amitié	525,00
Comité des œuvres sociales du personnel communal	9 000,00
Eco Garde	1 250,00
Ensemble vocal d'Orgeval	500,00
Football Club de Villennes/Orgeval/Médan	7 500,00
Geste d'Orgeval	375,00
Karaté Goshin Do	1 500,00
Le Photon	150,00
Le Souvenir français (Comité de Chambourcy)	200,00
Les amis du domaine de la Bruneterie	1 500,00
Les Restaurants du Cœur	300,00
MTO 78	1 700,00
OTT Tennis de table	250,00
Shui zen yoga	150,00
SIEHVS (Handi Val de Seine)	1 000,00
Tennis club Saint-Marc	4 000,00
UNC/UNCATM	475,00
VO2 Rives de Seine	750,00

Délibération **n°2021-66**
OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES SITES ORGEVALAIS (APSO)

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 28 voix pour et 1 voix contre (Mme Beschi),

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 100 € à l'association pour la protection des sites orgevalais.

Délibération **n°2021-67**
OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CLUB DE L'AMITIE

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association club de l'amitié.

Délibération **n°2021-68**
OBJET : EXERCICE 2022 – AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 27 voix pour et 2 voix en abstention (Mme Sauvaget et Mme Beschi),

D'AUTORISER l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2021, soit :

- Chapitre 20 : 13 250,00 €
- Chapitre 204 : 326 198,75 €
- Chapitre 21 : 917 865,25 €
- Chapitre 23 : 1 055 775,00 €

Conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Délibération **n°2021-69**
OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 27 voix pour et 2 voix en abstention (Mme Sauvaget et Mme Beschi),

DE MODIFIER de modifier le budget primitif 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Recettes

6419 – 020 Remboursement sur rémunérations du personnel	50 000,00 €
738 –01 Taxe sur les terrains devenus constructibles	20 350,00 €

Dépenses

Chapitre 012 Dépenses de personnel	68 000,00 €
673 - 4238 Titres annulés sur exercices antérieurs	2 350,00 €

Délibération **n°2021-70**

OBJET : ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE N°1 AU TITRE DE 2021

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 28 voix pour et 1 voix en abstention (Mme Sauvaget),

D'APPROUVER l'attribution de compensation provisoire n° 1 pour 2021 telle que définie dans la délibération du Conseil communautaire n° CC_2021-11-09_01 du 9 novembre 2021, à savoir 1 825 771,88 €.

D'ACCEPTER la ventilation de l'attribution de compensation 2021 entre la section de fonctionnement (+ 2 372 019,94 €) et la section d'investissement (- 546 248,06 €).

Délibération **n°2021-71**

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Le Conseil municipal,

PREND ACTE, dans le cadre de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal (RLPi), des échanges sur les orientations générales de ce document qui s'est tenu en son sein.

Délibération **n°2021-72**

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION SPECIFIQUE DU GUICHET UNIQUE NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME MIS EN PLACE PAR LA CUGPS&O

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DE METTRE EN PLACE le téléservice d'urbanisme dénommé « Guichet numérique des autorisations d'urbanisme » sur le site internet de la commune afin de permettre aux usagers de saisir l'administration par voie électronique.

D'APPROUVER la convention spécifique de mutualisation du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme entre les communes membres de la CU GPS&O et la CU GPS&O, annexée à la présente délibération.

D'APPROUVER le règlement des conditions générales d'utilisation du téléservice annexé à ladite convention.

D'AUTORISER le Maire à signer, au nom de la commune, la convention de mise à disposition du Guichet numérique des autorisations d'urbanisme avec la CU GPS&O.

DIT que le fonctionnement de ce téléservice fait l'objet d'une participation annuelle calculée sur la base de 0,30 centimes d'euros par habitant en prévoyant une mise à jour tarifaire dans les 3 ans.

Délibération **n°2021-73**
OBJET : INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE SUR LE SECTEUR DE L'OAP VILLENNES SITUE RUE DE VILLENNES

Le Conseil municipal,

DECIDE à la majorité des membres présents ou représentés par 23 voix pour et 6 voix en abstention (Mme Sauvaget, Mme Le Pellec-Muller, M. Cornille, M. Dupart, M. Lesieur et Mme Bion),

D'INSTITUER un périmètre d'étude suivant le plan annexé à la présente délibération délimitant le secteur de l'OAP (parcelles cadastrées AN 54, 57, 74, 75, 78, 79, 81, 222, 226, 227, 228, 247, 248, 249, 250, 258, 259, 260, 261, 283).

DIT que le sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreux l'exécution du projet d'aménagement sur ce périmètre.

D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

INDIQUE que la présente délibération sera affichée en Mairie pendant un mois ; la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Délibération **n°2021-74**
OBJET : PARTICIPATION AU FINANCEMENT D'ENFANTS SCOLARISES A L'IEM DE BAILLY

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER une subvention de 2 862 € à l'Institut d'Education Motrice (IEM) "Le Château de Bailly" pour l'année scolaire 2021/2022 pour deux enfants d'Orgeval scolarisés en école maternelle.

Délibération **n°2021-75**
OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – SIVU DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2020 du Syndicat intercommunal à vocation unique de la petite enfance.

Délibération **n°2021-76**
OBJET : SUBVENTION AU LIONS CLUB DE LA REGION DU GRAND-POPO AU BENIN – PROJET KITS SCOLAIRES POUR LES ECOLIERS ORPHELINS

Le Conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ATTRIBUER, au titre de l'exercice 2021, une subvention de 600 € au bénéfice du Lions Club de Grand-Popo-Bouche du Roy, situé dans le département du Mono (BENIN), dans le cadre du projet « accompagnement par don de kits scolaires à 1 000 orphelins démunis ».

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Délibération **n°2021-77**
OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX – SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation au Conseil municipal du rapport annuel 2020 du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Orgeval, le 30 novembre 2021

Le Maire,
Hervé Charnallet

MAIRIE D'ORGEVAL (Yvelines)